

En 2022, 58 % des nouveaux bacheliers quittent leur zone d'emploi en entrant dans l'enseignement supérieur

Insee Première • n° 2031 • Janvier 2025



Peu de zones d'emploi sont dépourvues d'établissement d'enseignement supérieur, mais l'offre de formation postbac est plus concentrée dans les grandes agglomérations que la population des lycéens. En 2022, parmi un demi-million de néo-bacheliers résidant en France, 58 % quittent la zone d'emploi de leur domicile au moment du baccalauréat pour rejoindre la formation qu'ils ont acceptée, et 17 % changent de région du fait de cette inadéquation.

Les néo-bacheliers sont plus mobiles quand ils viennent d'une zone d'emploi peu pourvue en formations, sont d'origine sociale favorisée au regard des chances de réussite scolaire, ou obtiennent un baccalauréat général ou une mention Très bien. Ils se déplacent aussi plus souvent pour rejoindre les filières les plus concentrées sur le territoire comme les écoles d'ingénieurs et de commerce. Ces facteurs de mobilité se retrouvent à la fois dans les vœux confirmés sur Parcoursup et dans les vœux acceptés.

Parmi les néo-bacheliers mobiles, ceux d'origine sociale très favorisée, provenant de lycées privés ou rejoignant une école de commerce, une école d'ingénieurs ou une classe préparatoire aux grandes écoles sont aussi ceux qui se déplacent le plus loin de leur domicile au moment du baccalauréat.

En partenariat avec :



La grande majorité des places proposées par des établissements dispensant des formations d'enseignement supérieur est adressée à des **néo-bacheliers** (729 000 places hors formations à distance). La richesse de cette **offre de formation** varie selon l'orientation économique principale de chaque **zone d'emploi (ZE)** [Dubois et al., 2020] : 48 % des places proposées sur Parcoursup sont situées dans les grandes agglomérations à forte concentration de **fonctions métropolitaines**, 35 % dans les autres grandes agglomérations dotées de gros employeurs, et 8 % dans les zones à économie diversifiée ; enfin les zones résidentielles, touristiques, spécialisées dans l'agriculture ou dans l'industrie, en regroupent seulement 9 %.

Les écoles de commerce ou d'ingénieurs, les parcours d'accès spécifiques santé (PASS) et les licences accès santé (LAS) sont les plus inégalement réparties : par exemple, les places en écoles de commerce se situent dans seulement 20 % des zones d'emploi françaises, et plus de la moitié d'entre elles dans les zones d'emploi de Paris, Lyon et Lille. À l'inverse, les sections de technicien supérieur (STS), conduisant au brevet de technicien supérieur (BTS), les formations conduisant aux diplômes d'État (DE) sanitaires, et celles de *bachelors* universitaires de technologie (BUT) sont les moins concentrées géographiquement. Les places en STS sont les mieux réparties sur le territoire : elles sont offertes dans presque toutes les zones d'emploi, sauf dans sept d'entre elles.

Ainsi, l'offre de formation est nettement plus concentrée que la population des néo-bacheliers. Le nombre de places en formation est inférieur de plus d'un cinquième au nombre de néo-bacheliers en terminale dans plus des deux tiers des zones d'emploi. Celles-ci sont souvent résidentielles ou spécialisées dans les secteurs de l'industrie, du tourisme ou de l'agriculture. Les formations y sont peu nombreuses et généralement peu diversifiées, avec une majorité de STS.

Dans la plupart des zones d'emploi limitrophes des pôles universitaires, le nombre de places en formation est en équilibre avec le nombre de néo-bacheliers présents et on y retrouve, en complément des STS, une offre universitaire restreinte ou spécifique. Les zones d'emploi où l'offre de formation est abondante et diversifiée comprennent de grandes agglomérations qui constituent de grands bassins d'emploi et concentrent les fonctions métropolitaines. La zone d'emploi de Paris propose la plus large offre de formation : 110 000 places, soit 15 % de l'ensemble de l'offre en France, alors que seuls 11 % des néo-bacheliers y habitent ► **figure 1**.

Les étudiants ayant le mieux réussi leur baccalauréat souhaitent plus souvent quitter leur zone d'emploi

En 2022, 571 000 néo-bacheliers résidant en France formulent au moins un vœu de formation d'enseignement supérieur sur Parcoursup ► **sources**. 63 % des demandes, pondérées en fonction de l'attractivité de la formation et des choix du candidat, impliquent un changement de zone d'emploi et 21 % entraînent même un changement de région ► **méthodes**.

Plus l'**origine sociale** d'un candidat est favorisée au regard des chances de réussite scolaire, plus celui-ci exprime une forte demande de mobilité : c'est le cas de 65 % des demandes des néo-bacheliers d'origine sociale très favorisée ou favorisée, 62 % de ceux moyennement favorisés et 56 % des défavorisés. Les candidats très favorisés demandent plus fréquemment à quitter leur région de résidence, à 26 % contre 16 % pour les candidats d'origine sociale défavorisée, alors que les candidats favorisés ou moyennement favorisés sont surreprésentés dans la demande de mobilité infrarégionale (45 %, contre 42 % pour l'ensemble).

La demande de mobilité augmente aussi avec la mention obtenue, de 60 % pour les néo-bacheliers sans mention à 74 % pour ceux avec mention Très bien avec félicitations du jury (TBF). Les demandes de mobilité hors région de résidence sont beaucoup plus fréquentes chez les néo-bacheliers ayant obtenu une mention Très bien (TB, 31 %) ou une mention TBF (43 %) tandis que les néo-bacheliers avec mention Assez bien (AB) ou sans mention forment plus souvent des vœux de mobilité infrarégionale (respectivement 43 % et 42 %).

En entrant dans l'enseignement supérieur, 58 % des néo-bacheliers quittent leur zone d'emploi

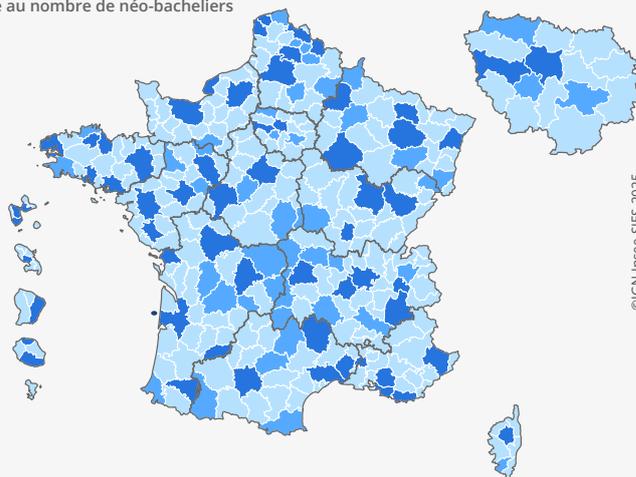
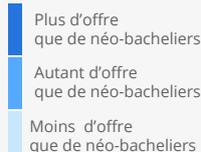
Près de 95 % des néo-bacheliers reçoivent au moins une proposition d'admission et 81 % (soit 460 000) acceptent une proposition d'admission hors apprentissage. Parmi ces derniers, 58 % sont ici considérés mobiles, car ils acceptent une proposition d'admission dans une zone d'emploi différente de celle de leur lieu de résidence l'année du baccalauréat ► **figure 2**. Les mobilités effectives sont donc un peu moins fréquentes que les demandes de mobilité.

Les néo-bacheliers les plus mobiles sont ceux qui rejoignent une école de commerce ou une école d'ingénieurs, dont la répartition sur le territoire est très inégale, ou une formation très spécifique. Les filières associées à de faibles mobilités sont les STS et les diplômes d'État dans le domaine du sanitaire, dont les répartitions sont les plus homogènes sur le territoire, mais également les licences PASS qui, elles, sont très concentrées. Ainsi, les étudiants en STS sont sous-représentés parmi les étudiants mobiles, puisqu'ils représentent 22 % de la population totale et seulement 17 % de la population mobile.

17 % des néo-bacheliers acceptent une proposition d'admission conduisant à changer de région ► **figure 3**. Ceux qui changent le plus souvent de région pour faire leurs études sont ceux rejoignant une école d'ingénieurs (37 %), une école de commerce ou une formation autre

► 1. Offre de formation relative au nombre de néo-bacheliers, par zone d'emploi

Offre de formation relative au nombre de néo-bacheliers



©IGN-Insee-SIES-2025

Note : La catégorie « Autant d'offre que de néo-bacheliers » signifie que le nombre de places de formation équivaut au nombre de néo-bacheliers, avec un écart de plus ou moins 20 %.

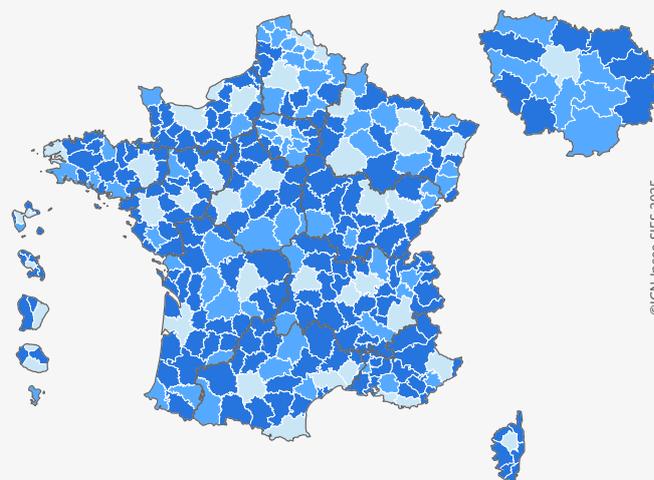
Lecture : En 2022, dans la zone d'emploi d'Arles, se trouvent 70 % moins de places en formation que de néo-bacheliers y résidant.

Champ : Lycéens résidant en France, ayant obtenu un baccalauréat général, professionnel ou technologique en 2022, ayant accepté une proposition d'admission sur Parcoursup en 2022 pour une formation en présentiel, ou partiellement à distance, située en France.

Source : MESR-SIES, Parcoursup 2022.

► 2. Part de néo-bacheliers ayant quitté leur zone d'emploi d'origine à leur entrée dans l'enseignement supérieur

Taux de départs (en %)



©IGN-Insee-SIES-2025

Note : La zone d'emploi d'origine est celle de leur domicile l'année du baccalauréat.

Lecture : En 2022, 84,5 % des néo-bacheliers résidant dans la zone d'emploi d'Alençon quittent cette zone d'emploi à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Champ : Lycéens résidant en France, ayant obtenu un baccalauréat général, professionnel ou technologique en 2022, ayant accepté une proposition d'admission sur Parcoursup en 2022 pour une formation en présentiel, ou partiellement à distance, située en France.

Source : MESR-SIES, Parcoursup 2022.

(34 %). À l'inverse, les néo-bacheliers qui changent le moins souvent de région pour leurs études se destinent à un PASS (5 %), à un BTS ou à une licence accès santé (LAS). Pour certaines filières, notamment les plus sélectives, la mobilité effective est fortement inférieure à la demande de mobilité. Ainsi, parmi les demandes de formation PASS des néo-bacheliers, 16 % entraînent un changement de région, mais seuls 5 % de ceux qui rejoignent

finalement cette filière quittent leur région de résidence.

Les zones d'emploi peu dotées de formations voient partir quatre néo-bacheliers sur cinq

Changer de zone d'emploi après le baccalauréat à l'entrée dans l'enseignement supérieur est plus fréquent lorsque l'offre

► 3. Demandes de mobilité et vœux acceptés hors région ou hors zone d'emploi uniquement par mention, origine sociale, voie du bac ou filière

en %

Caractéristique	Demandes		Propositions d'admission acceptées	
	Part de néo-bacheliers demandant à changer de ZE uniquement	Part de néo-bacheliers demandant à changer de région	Part de néo-bacheliers changeant de ZE uniquement	Part de néo-bacheliers changeant de région
Mention au baccalauréat				
Sans mention	42	18	40	14
Assez bien	43	20	41	15
Bien	41	24	41	19
Très bien	37	31	38	26
Très bien avec félicitations	31	43	32	39
Voie du baccalauréat				
Générale	42	25	42	19
Professionnelle	40	15	35	12
Technologique	42	18	38	15
Origine sociale				
Peu favorisée	40	16	37	14
Moyennement favorisée	44	18	42	14
Favorisée	45	20	44	16
Très favorisée	39	26	39	21
Filière				
Brevet de technicien supérieur (BTS)	39	15	34	11
Bachelor universitaire de technologie (BUT)	47	19	46	19
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	37	29	37	21
Licence (hors santé)	44	19	44	16
Licence accès santé (LAS)	47	15	46	12
Parcours d'accès spécifique santé (Licence PASS)	47	16	50	5
École d'Ingénieur	31	44	33	37
École de Commerce	31	37	30	34
Diplôme d'État (DE) sanitaire	46	21	35	19
Diplôme d'État (DE) secteur social	51	16	50	15
Autres formations	33	40	33	34
Ensemble	42	21	41	17

Lecture : En 2022, 12 % des étudiants ayant obtenu un bac professionnel changent de région à l'entrée dans le supérieur, contre 19 % des étudiants ayant obtenu un bac général.
Champ : Lycéens résidant en France, ayant obtenu un baccalauréat général, professionnel ou technologique en 2022, ayant formulé au moins un vœu sur Parcoursup, et ayant accepté une proposition d'admission sur Parcoursup en 2022 pour une formation en présentiel, ou partiellement à distance, située en France.

Source : MESR-SIES, Parcoursup 2022.

de formation dans la zone d'origine du candidat est peu diversifiée et inférieure au nombre de néo-bacheliers y résidant. Les zones d'emploi dont l'offre est inférieure de plus de 20 % au nombre de néo-bacheliers ont 7 fois moins d'entrants que de sortants. C'est le cas des zones d'emploi résidentielles, ou spécialisées dans les secteurs de l'industrie, du tourisme ou de l'agriculture : plus de 80 % des néo-bacheliers les quittent à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Dans les zones d'emploi limitrophes des pôles universitaires, entre 5 et 8 élèves sur 10 sont mobiles en moyenne. Enfin, le **taux de mobilité** est le plus faible dans les zones d'emploi où l'offre de formation est abondante et diversifiée. Le taux de mobilité est ainsi le plus faible dans la zone d'emploi de Paris (seulement 18 % de ses néo-bacheliers la quittent après le lycée). À autres caractéristiques données, l'offre de formation de la zone d'origine du candidat est le facteur le plus déterminant de la mobilité postbac ► **méthodes**.

À caractéristiques données, les néo-bacheliers résidant dans une commune à niveau de vie médian faible ou moyen sont plus nombreux à quitter leur zone d'emploi que les autres. Les néo-bacheliers mobiles se dirigent plus souvent vers des communes à niveau de revenu médian élevé que vers celles à très faible niveau de vie médian.

Les néo-bacheliers ayant obtenu un baccalauréat général sont plus mobiles : 61 % changent de zone d'emploi, contre 53 % pour ceux ayant obtenu un baccalauréat technologique, et 47 % pour ceux ayant obtenu un baccalauréat professionnel, et 19 % changent de région (respectivement 15 % et 12 % pour les bacheliers technologiques et professionnels).

Les néo-bacheliers ayant obtenu une mention Très bien avec félicitations sont plus enclins à changer de zone d'emploi après le baccalauréat que ceux ayant obtenu mention Assez bien. 71 % sont mobiles, contre 63 % pour les mentions Très bien, et 57 % pour les mentions Assez bien.

L'origine sociale joue aussi, toute chose égale par ailleurs, sur la propension à être mobile : 59 % des néo-bacheliers d'origine sociale très favorisée au regard de la réussite scolaire sont mobiles, contre 50 % pour les élèves d'origine sociale défavorisée. Au-delà, 21 % des très favorisés changent de région, contre 14 % des étudiants défavorisés.

À caractéristiques identiques, les femmes ont aussi un peu plus tendance à quitter leur zone d'emploi (dans 59 % des cas) que les hommes (56 %).

Les néo-bacheliers ayant redoublé au cours de leur scolarité sont en moyenne moins mobiles que ceux qui obtiennent

le baccalauréat l'année de leurs 18 ans, et encore moins par rapport à ceux ayant obtenu leur baccalauréat en avance. Mais cela s'explique par la voie, la mention, l'origine sociale ou la filière rejointe. À ces caractéristiques données, le retard scolaire au moment du baccalauréat augmente la propension à être mobile, et les élèves ayant un an de retard ou plus ont plus de chances de changer de zone d'emploi que les bacheliers « à l'heure », sans doute parce qu'il est plus facile de s'éloigner du domicile familial quand on est un peu plus âgé.

Enfin, toute chose égale par ailleurs, les lycéens ayant obtenu leur baccalauréat dans un lycée privé ont plus tendance à être mobiles à l'entrée dans le supérieur.

Parmi les néo-bacheliers mobiles, ceux qui réussissent le mieux partent le plus loin

L'impact de la distance sur les déplacements des 248 000 néo-bacheliers qui changent de zone d'emploi au sein de la France métropolitaine peut être estimé par une modélisation gravitaire ► **méthodes**. Ceux-ci se dirigent généralement vers les formations les moins éloignées : le flux de néo-bacheliers entre deux zones d'emploi est réduit de 69 % si on double la distance entre elles.

Ce frein aux mobilités est moins intense parmi les populations qui sont déjà les plus enclines à la mobilité : la réduction du flux quand on double la distance est moins élevée de 4 points pour les bacheliers généraux (65 %), de 6 points pour les néo-bacheliers ayant obtenu une mention Bien ou Très bien (63 %), et de 7 points pour ceux d'origine sociale très favorisée (62 %). De même, elle est moindre pour les néo-bacheliers issus de lycées privés (62 %).

Même si les femmes sont plus souvent mobiles que les hommes, elles n'ont pas significativement tendance à rejoindre des destinations plus lointaines quand elles quittent leur zone d'emploi de résidence.

La distance est un facteur moins puissant pour les néo-bacheliers mobiles qui rejoignent une école de commerce, une école d'ingénieurs ou une classe préparatoire aux grandes écoles, filières

les plus concentrées et pour lesquelles les enseignements dispensés et la réputation varient selon les établissements. En moyenne, un néo-bachelier mobile rejoint une école de commerce ou une école d'ingénieurs à 250 km de son domicile ; c'est plus de deux fois plus loin que les néo-bacheliers mobiles qui vont en licence PASS, en DE secteur social ou en STS. ●

Olivier Pucher (Insee), Émeline Avila, Willy Thao Khamsing (SIES)

► Méthodes

Afin d'analyser les déterminants de la mobilité « toutes choses égales par ailleurs », une **régression logistique** est estimée pour expliquer le changement de zone d'emploi (oui/non) par différents facteurs : origine sociale, zone d'emploi de résidence, retard scolaire, voie du baccalauréat, mention, sexe, lycée public ou privé, filière et territoire rejoints.

Les résultats présentés sont des *odds ratio* (rapport de cotes). Si l'on prend l'exemple de l'effet de l'obtention d'une mention « Très bien » sur la mobilité, il correspond à la probabilité que le candidat soit mobile sachant qu'il a eu mention « Très bien », divisée par la probabilité de non-mobilité d'un candidat ayant eu mention « Très bien », l'ensemble divisé par le même rapport pour un candidat ayant eu la mention de référence dans le modèle, soit la mention « Assez bien ». Ainsi, un rapport de cotes de 1,50 indique qu'un néo-bachelier de la catégorie concernée a 50 % de probabilité d'être mobile de plus qu'un néo-bachelier de la modalité de référence.

La **demande de mobilité** adressée à chaque formation est estimée en agrégeant les vœux confirmés de l'ensemble des candidats. Comme le nombre de vœux confirmés en phase principale par chaque candidat peut varier fortement mais qu'il n'occupera finalement qu'une seule place dans l'enseignement supérieur, une pondération des vœux est calculée, qui intègre les réponses du candidat aux propositions qu'il a reçues de chaque formation, mais aussi l'attractivité pour la formation de candidats aux caractéristiques sociales, géographiques et scolaires et aux listes de vœux similaires. La somme des poids des vœux de chaque candidat égale 1.

Pour représenter et expliquer les flux entre deux zones, en prenant en compte la distance entre ces deux dernières, le nombre de néo-bacheliers et l'offre de formation, un **modèle gravitaire** est estimé parmi les flux au sein de la France métropolitaine.

► Définitions

Un **néo-bachelier** est un lycéen résidant en France, ayant obtenu un baccalauréat général, professionnel ou technologique en 2022 et ayant confirmé au moins un vœu dans un établissement en France. Les propositions d'admission acceptées sont celles des néo-bacheliers qui ont accepté une formation en présentiel, ou partiellement à distance, située en France.

Chaque formation indique dans la plateforme Parcoursup le nombre de places qu'elle propose, ce qui constitue l'**offre de formation**. À ces places peuvent postuler à la fois les néo-bacheliers mais aussi les étudiants en réorientation et les personnes en reprise d'études.

Une **zone d'emploi (ZE)** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Au nombre de 306 en France, les zones d'emploi constituent une échelle d'analyse géographique de la mobilité plus fine que les académies.

Le groupe des grandes agglomérations à forte concentration de **fonctions métropolitaines** rassemble 17 zones d'emploi. On y retrouve les grandes agglomérations comme Paris, Marseille, Lille ou Grenoble. Ce groupe possède une part élevée d'emplois de cadres dans les fonctions métropolitaines (fonctions de conception et de recherche, de gestion, de culture loisirs et de prestations intellectuelles).

L'**origine sociale** du néo-bachelier fait référence à la profession ou catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne qui en est responsable, en conservant la catégorie la plus favorisée des deux référents légaux au regard des chances de réussite dans les études. Elle peut être :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités des catégories très favorisées et favorisées ;
- moyenne : agriculteurs exploitants et retraités, artisans et commerçants et retraités, employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle), PCS manquantes.

Le **taux de mobilité** est le nombre d'étudiants acceptant une proposition d'admission (en phase principale ou complémentaire) dans une autre zone d'emploi que celle de leur résidence avant leur baccalauréat, rapporté au nombre d'étudiants acceptant une proposition d'admission. La mobilité approchée à partir des propositions d'admission acceptées est proche de celle des inscriptions effectives dans l'enseignement supérieur.

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Sources

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur. Elle permet à tous les candidats (lycéens, apprentis, étudiants) qui souhaitent s'inscrire en première année de formuler leurs vœux. Elle joue un rôle d'interface entre les candidats et les formations dans la mesure où elle gère la procédure :

- de dépôt des vœux des candidats,
- de transmission des vœux aux formations,
- d'admission des candidats aux formations de l'enseignement supérieur.

► Pour en savoir plus

- Avila É., Thao Khamsing W., Pucher O., « [La majorité des bacheliers quittent leur zone d'emploi pour rejoindre la formation choisie dans l'enseignement supérieur](#) », note d'information du SIES, n° 2025-01, janvier 2025.
- Moiteaux B., « [Parcoursup 2024 : les propositions d'admission dans l'enseignement supérieur](#) », note flash du SIES n° 2024-28, octobre 2024.
- Thao Khamsing, W., « [Parcoursup 2024 : Les vœux des lycéens à l'entrée dans l'enseignement supérieur](#) », note flash du SIES n° 2024-11, mai 2024.
- Bagot L., « [Parcoursup 2022 : La mobilité géographique des néo-bacheliers à l'entrée du supérieur](#) », note flash du SIES n° 15, septembre 2023.
- Bluntz C., Boulet P., Delahaye-Le Mault A., « [La mobilité géographique à l'entrée dans l'enseignement supérieur](#) », note d'information du SIES, n° 2023-03, mars 2023.
- Dubois, M., Lefebvre, M., Levy, D., « [L'orientation économique des zones d'emploi : entre spécialisation et diversification des économies locales](#) », Insee Première n° 1814, septembre 2020.
- Fabre J., Pawlowski É., « [Aller étudier ailleurs après le baccalauréat : entre effets de la géographie et de l'offre de formation](#) », Insee Première n° 1727, janvier 2019.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la
publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
H. Michaudon,
S. Papon

Rédaction :
J.-P. Rathle

Maquette :
M. Gazaix,
B. Rols

✉@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP252031
ISSN 0997-6252
© Insee 2025
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

